

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 SG 106 Subventions (3 502 000 euros) et signature d'un avenant à la convention avec l'association Forum des images.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'équipement à l'association Forum des images ;

Vu le conseil du 1^{er} arrondissement, en date du 27 mai 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association du Forum des images pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 3 502 000 euros est attribuée à l'association Forum des images, dont 3 202 000 euros de subvention de fonctionnement (3.115 000 euros pour son fonctionnement général et 87 000 euros pour l'organisation de l'opération Cinéma au Clair de lune) et 300 000 euros de subvention d'équipement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 3502 000 euros avec la répartition suivante :

- A hauteur de 3 202 000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2013 ;

- et à hauteur de 300 000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 2042, ligne E015, exercice 2013.